

## Conditions et engagement de participation

### Conditions de participation aux cours

#### Cours avec tutorat

- Vous devez consacrer environ 6 heures par semaine à ce cours.
- Pour réussir le cours et passer au bloc suivant, vous devez participer activement aux classes virtuelles; vous devez allumer la caméra pour permettre à votre personne-ressource de bien vous aider dans votre apprentissage.
- Vous devez remettre à cette personne-ressource les productions orales et écrites demandées.
- Une absence de plus de 10 jours consécutifs entraîne la désactivation de votre accès au cours. Vous pourrez demander la réactivation à votre retour.
- La durée de formation est d'environ 20 semaines par bloc. Après 35 semaines dans un même bloc, votre tutrice ou tuteur vous proposera une stratégie pour terminer rapidement. Après 40 semaines, vous pourriez passer à la formule autoformation, sans tutorat.

La Francisation en ligne représente environ :

- 100 à 150 heures de formation par bloc pour le stade intermédiaire (blocs 1 à 4) ;
- 300 heures de formation par bloc pour le stade avancé (blocs 5 et 6).

#### Cours en autoformation

- Vous devez consacrer environ 6 heures par semaine à ce cours.
- Une absence de plus de 10 jours consécutifs entraîne la désactivation de votre accès au cours. Vous pourrez demander la réactivation à votre retour.
- Vous ne devriez pas passer plus de 40 semaines dans le même bloc. Si c'est le cas, essayez d'y consacrer plus de temps chaque semaine.

#### Modules spécialisés par domaine d'emploi en autoformation

- Vous devez consacrer environ 6 heures par semaine à ce cours.
- Une absence de plus de 10 jours entraîne la désactivation de votre accès au cours. Vous pourrez demander la réactivation à votre retour.
- La durée de formation est d'environ 30 heures par module.

### Engagement

En cochant « J'accepte ces conditions » :

- J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques, complets et exacts.
- Je comprends et j'accepte que le Ministère puisse communiquer avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans ma demande. Il peut aussi exiger des

preuves écrites ou d'autres documents jugés nécessaires pour appuyer les renseignements fournis dans ma demande.

En cas de renseignements erronés ou trompeurs, de faux documents, de documents modifiés ou altérés, le Ministère pourra mettre fin, en tout temps, à ma formation.

J'ai l'obligation d'aviser le Ministère de tout changement relatif aux renseignements transmis dans le présent formulaire à compter d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de ma formation.

Je m'engage à respecter les règles et conditions du cours qui me seront communiquées.